



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°30 -

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250414-250414_30-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **29**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Budget primitif 2025 – Budget PRINCIPAL

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 9 avril 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLOU-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSISS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Annie CHEVALDONNÉ



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

ID : 063-216304303-20250414-250414_30-BF



C.M. 14.04.2025

- N°30 -

BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

- **Vu** les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **Considérant** la teneur du rapport d'orientation budgétaire, le débat d'orientation budgétaire du 24 mars 2025 et les commissions des finances des 10 et 27 mars 2025 ;
- **Considérant** le budget primitif de l'exercice 2025 du budget PRINCIPAL présenté par le Maire ;

Le budget primitif 2025 du budget PRINCIPAL s'équilibre de la manière suivante :

		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	8 678 382,31	10 684 266,86
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 637 398,26	2 139 386,20
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		2 507 872,49	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	12 823 653,06	12 823 653,06
		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	22 579 722,90	20 970 454,92
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	1 609 267,98
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	22 579 722,90	22 579 722,90
	TOTAL DU BUDGET (4)	35 403 375,96	35 403 375,96

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR et 9 CONTRE (Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Serap ALP, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU) :

- **Adopte** le budget primitif pour l'exercice 2025 du budget PRINCIPAL tel que décrit dans le document annexé :
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Annie CHEVALDONNÉ

Le Maire,

Stéphane RODIER

